

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-185 du 23 Juin 1994

portant nomination au Ministère de
l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale.

(REGULARISATION)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-154 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-269 du 3 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR proposition du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Juin 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale :

- Inspecteur de la Police Nationale : Commissaire Divisionnaire
Nestor Darius JOHNSON
- Directeur Départemental de la
Police de l'Atlantique : Commissaire Principal
Bienvenu AGBIDINOUKOUN
- Directeur Départemental de la
Police de l'Ouémé cumulativement
avec les Fonctions de Commissaire
Central de Porto-Novo : Commissaire Principal
Abassi ALE

.../...

- Directeur de la Sécurité Publique : Commissaire Principal Nicolas KPAJOUA
- Directeur de l'Administration de Police : Commissaire Principal Nicolas ADJOVI
- Directeur de la Police Judiciaire : Commissaire de 1ère Classe Francis Awagbè BEHANZIN
- Directeur Départemental de la Police de l'Atacora cumulativement avec les fonctions de Commissaire de Natitingou : Commissaire de 1ère classe Etienne HINVI.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Septembre 1993 sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale,

Antoine Alabi GBEGAN

Le Ministre des Finances.

Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MISAT 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DI 5 BN-DAN-DIC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 7 JORD 1.-